

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRÉSENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Patrick VIVIEN, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoint**, Bernard BROUZAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Chrystel BROUCHON, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY (jusqu'à 22h), Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.

ABSENT / EXCUSÉS ET PROCURATIONS : David PIPLIN, Nicolas DURET à Betty GAYVRAMA, Ingrid CHRISTOPHE à Isabelle ROULLE, Sophie RABORY à Régine LEFEUVRE (à partir de 22h), Sylvie POIZAT à Christelle CALLAREC, Philippe BOUCHET à Hervé BOUSSION.

SECRETAIRE de SEANCE : Jean RONSIN

En début de séance, deux représentants d'ENEGIS – ERDF ont présenté les compteurs LINKY (législation, plan de déploiement, intérêt et fonctionnement des nouveaux matériels). Ils ont répondu aux questions des élus ; information du client de la date du passage (Bernard BROUZAZIN), conséquence de l'augmentation de puissance sur le tarif (Sophie RABORY), obligation de changer contrat (Betty GAYVRAMA), gestion des données personnelles et possibilité pour ERDF de limiter la consommation (Christelle CALLAREC).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL

A l'exception de 2 abstentions (Christelle CALLAREC et Philippe BOUCHET absents à cette séance), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (24) approuve le compte rendu du 25 avril 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

A l'exception de 4 abstentions (Hervé BOUSSION (2), Christelle CALLAREC (2)), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (22) approuve le compte administratif 2015 du budget général, concordant avec le compte de gestion.

TARIFS 2017 DE LOCATION DES SALLES

Régine LEFEUVRE, 1^{ère} adjointe, rappelle que la commune dispose de deux salles louées ou mises à disposition des associations et des écoles, dans lesquels sont organisés des repas, des réunions ou des activités culturelles. La salle polyvalente et la salle du centre social ont fait l'objet de travaux (rénovation, isolation, embellissement, ajout d'équipements) qui permettent aux utilisateurs de disposer de locaux plus performants, plus agréables et plus fonctionnels. En juillet 2015, le Conseil Municipal avait donc décidé d'augmenter les tarifs de location de 10% en 2016, et d'appliquer la même augmentation en 2017. Régine LEFEUVRE présente les recettes des locations alimentées par les particuliers à 98 % au centre social, et à 90 % à la salle polyvalente. Elle rappelle que les associations disposent d'une utilisation gratuite, puis du tarif minoré les 3 fois suivantes pour la salle polyvalente). Elle soumet les propositions tarifaires 2017, avec une augmentation de 10% sur les locations de particuliers et une augmentation de 2% sur les locations des associations.

Les interventions ont porté sur :

- l'intitulé « avec repas » à modifier par « avec local traiteur » (Nicolas AUBIN),
- l'instauration d'un formulaire pour la demande de prêt de matériels (barrières, barnums...). Betty GAYVRAMA préconise de le mettre en ligne sur le site Internet.
- la double utilisation d'une salle au cours d'un même week-end qui impacte parfois la qualité du ménage (Betty GAYVRAMA, Agnès GODREUIL, et Christelle CALLAREC qui rappelle que c'est évoqué à chaque réunion de planning des salles). Sur ce point, Joseph THEBAULT indique qu'avec une seule utilisation, on ne pourrait pas contenter toutes les demandes de location. Par ailleurs, si la commune devait recourir à un prestataire de ménage, ce coût devrait nécessairement être ajouté aux tarifs de location.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire 2017 applicable aux salles et aux équipements.

RETRIBUTION DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Lionel FAUCHEUX, adjoint, rappelle que le Conseil Municipal a reconduit le dispositif « Argent de Poche » en 2015, qui a permis à des jeunes Bédéens âgés de 16 ans révolus à moins de 18 ans, de travailler une semaine et de percevoir de l'argent de poche. Il propose de poursuivre ce dispositif au cours de l'été 2016, sur la même base de rétribution de 5€/ heure net (3h / jour pendant 1 semaine, soit 75 €). A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient la rétribution horaire du dispositif argent de poche, de 5 € / heure, pour l'année 2016 et les années à venir.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT MICHEL

En octobre 2013, le Conseil Municipal a validé les conditions de prise en charge par la commune des frais de fonctionnement de l'école Saint-Michel, ayant conclu un contrat d'association avec l'Etat. La convention prévoit la prise en charge de tous les élèves domiciliés à Bédée (maternelle et élémentaire) et ceux des communes extérieures scolarisés par dérogation, pour lesquels la commune de résidence doit rembourser les frais.

Isabelle ROULLÉ, adjointe « enfance éducation », présente les coûts/élève de 2015 et 2014 (maternelle et élémentaire) servant à établir le décompte des frais de fonctionnement. Sur un effectif de rentrée de 197 élèves, l'effectif pris en compte est de 72 enfants en maternelle et de 119 élèves en élémentaire pour 2015-2016. Le forfait des frais de fonctionnement s'élève à 111 067,15€. Compte-tenu des 3 acomptes déjà versés (90 225 €), le solde est de 20 842,15€. Le 1^{er} acompte à verser, au titre de l'année scolaire 2016/2017, sera de 27 767€ (25% du montant de l'année antérieure).

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce décompte et décide de verser le solde de 20 842,15 € à l'école Saint-Michel pour l'année scolaire 2015-2016.

AVIS SUR LA CESSIION DE LOGEMENTS SOCIAUX

ESPACIL HABITAT possède plusieurs logements sociaux sur la commune, notamment les 24 pavillons situés allée Antoine Lavoisier, mis en location depuis 1998. ESPACIL souhaite proposer aux locataires occupant ces logements d'en devenir propriétaires, par accession sociale. Monsieur Le Maire rappelle les étapes et la réglementation de ces ventes, qui nécessitent les avis préalable du préfet et du conseil municipal de la commune. Il indique que des ventes analogues sont déjà intervenues par le passé. Il propose d'émettre un avis favorable à ces cessions et rappelle que les espaces verts et voiries de ce secteur ont été cédés à la commune. Il y aura donc la possibilité d'optimiser certains espaces qui font partie du domaine public communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la mise en vente de logements sociaux situés allée Antoine Lavoisier, par Espacil Habitat.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession des parcelles AB98-99p d'une contenance de 465 m², situées au « 12 place de l'Eglise ». Il ajoute que cette vente du bâtiment sera prochainement complétée de celle du fonds de commerce repris et rappelle l'intérêt d'avoir instauré un droit de préemption commercial.

CONVENTION DE SERVITUDE - SQUARE AIMEE ABELARD

Dans le cadre des travaux de viabilisation des 4 lots situés Square Aimée Abelard, ERDF va procéder à l'extension du réseau électrique, qui se situera sur une emprise communale cadastrée AC619. Joseph THEBAULT soumet une convention de servitude de passage du réseau, qui ne prévoit pas d'indemnisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure avec ERDF cette convention, et mandate Monsieur le Maire à l'effet de la signer, ainsi que l'acte authentique.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT de GAZ

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de procéder à une mise en concurrence de leurs fournisseurs. Joseph THEBAULT indique que 7 bâtiments sont alimentés au gaz naturel. Il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement régional proposé par le SDE35, qui sera porté par le SDE22. Les adhérents d'Ille-et-Vilaine sont représentés dans un comité de suivi composé de 5 membres. En conséquence, il propose d'adhérer à ce groupement d'achat, dans le but de souscrire un marché de gaz naturel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres pour le compte de la commune,
- autorise Le Maire à exécuter le marché d'achat de gaz avec le fournisseur retenu, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

Jean RONSIN, Adjoint, rappelle qu'en 2014, la commune a participé à une première campagne d'éradication du frelon asiatique, organisée à l'échelle intercommunale, Reconduite en 2015, il en présente les résultats avec 118 destructions sur le territoire communautaire, dont 13 nids sur Bédée. Ces chiffres intéressants révèlent l'intérêt de poursuivre ce dispositif. Aussi, Montfort Communauté reconduit la convention conclue avec FGDON et prendra en charge, cette année, la destruction de 50 nids sur son territoire, à raison de 8 pour Bédée. A partir du 9^{ème} nid, c'est la commune qui prend en charge. Joseph THEBAULT soumet la convention qui fixe les modalités de l'opération. Les destructions seront effectuées par l'un des organismes spécialisés listés. Les communes informent le public et recensent les nids détruits. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec Montfort Communauté relative aux conditions de destruction des nids de frelons asiatiques, et mandate Le Maire à l'effet de la signer.

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU D'IFFENDIC

La commune d'IFFENDIC a engagé une modification de son PLU, soumise à enquête publique du 2 mai au 3 juin. Elle porte sur les périmètres des zonages Nh (zone naturelle habitat) et UL (zone urbaine à vocation de loisirs) prenant en compte l'évolution économique du « Domaine du Château de la Chasse » situé au lieu-dit « La Chasse ». En tant que commune limitrophe, Joseph THEBAULT propose d'émettre un avis favorable, que le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS AUX J.O 2024

L'Association des Maires de France invite les communes à soutenir la candidature de Paris aux Jeux Olympiques/Paralympiques 2024, en considérant qu'elle concerne l'ensemble du Pays et qu'il y aura des retombées positives sur la pratique sportive. Joseph THEBAULT est favorable à ce soutien, sachant que la ville candidate s'engage à respecter des exigences environnementales. Il soumet ce soutien au vote du conseil. Christelle CALLAREC relate l'avis de Sylvie POIZAT, qui considère que le budget de 6 milliards d'€ consacré aux futurs équipements est énorme, et qu'il n'entraînera pas nécessairement de contrepartie dans les métropoles régionales. Christelle CALLAREC indique qu'il faut être prudent sur les coûts d'entretien ultérieur des grosses infrastructures sportives. Patrick VIVIEN fait état des importantes retombées et du retour sur investissement (multiplié par 3 à Atlanta). Prenant le contre-exemple de l'Euro de foot, Nicolas AUBIN indique que les coûts annexes (sécurité,...) sont souvent oubliés. Hervé BOUSSION précise que l'association internationale en charge de la gestion des JO se rétribue, avec des cas d'abus d'argent public. A l'exception de 5 abstentions (Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Christèle GENAITAY, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal par 2 voix contre (Philippe BOUCHET et Sylvie POIZAT) et 19 voix pour soutient la candidature de PARIS à l'organisation des jeux Olympiques/Paralympiques d'été de 2024, et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Informations

- Joseph THEBAULT présente l'étude communautaire du « Plan sport ». Lionel FAUCHEUX la complète en indiquant que les préconisations d'équipements sportifs sont réfléchies avec Pleumeleuc. Les 2 adjoints aux sports ont recensé les disciplines pratiquées, les effectifs des clubs et ils envisagent de spécialiser chaque commune ; en ramenant le handball à Bédée sachant qu'il y a un potentiel d'extension de la salle du COSEC. Pleumeleuc accueillerait les sports et les activités de bien-être.

- Compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.) Joseph THEBAULT présente le calendrier envisagé par Montfort Communauté pour la prise de compétence PLUi, avec une délibération communautaire prévue en juin, et reportée au 7 juillet. A réception de cette délibération, les conseils municipaux émettront un avis dans les 3 mois. Des simulations financières prévoient de répartir entre les communes le coût de l'étude PLUi (250 000€) ; de sa mise à jour (100 000 € sur 10 ans), et celui d'un emploi (atterrissage de 12 000 € par an pour Bédée). Il a fait valoir que la commune finance actuellement la révision du PLU ; document qui sera conforme à la législation actuelle, mais que cet argument n'a pas été entendu. Christelle CALLAREC demande quels sont les critères de répartition. L'un des scénarios reprend celui du financement du poste d'instructeur ADS, créé en juillet 2015. Jean RONSIN se demande s'il faut y aller et quel sera l'intérêt d'un PLUi dans la mesure où les zones d'activités et commerciales sont faites, sachant que la participation financière des communes est toujours demandée. Pour lui, l'aménagement spatial doit être réfléchi à l'échelle du Pays de Brocéliande. Patrick VIVIEN considère que le PLUi favorisera l'élaboration d'un projet de territoire. Jean-Paul RONSIN ne considère pas ce choix pertinent puisque des études de fusion avec la communauté de communes de Brocéliande sont en cours.

- Elisabeth ABADIE rappelle les dates du « sport ça me dit » (2 juillet et 6 août) et fait appel aux bonnes volontés pour accueillir les touristes et les Bédéens aux animations.

- Régine LEFEUVRE indique qu'une enquête est transmise aux associations pour recenser leurs besoins d'un minibus.

Prochaine séance : lundi 11 juillet à 20h30